

**Zeitschrift:** Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin

**Band:** 44 (1987)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Jeunesse + Sport

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



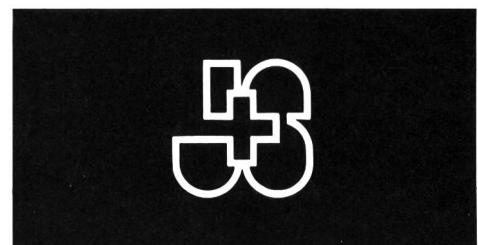
## L'informatique au service de J+S dans les cantons

Konrad Schwitter, chef du service J+S du canton de Zurich  
Traduction: Laurent Ballif

De nos jours, l'utilisation de l'informatique au bureau et pour la gestion est une chose qui va de soi. Elle s'impose tout particulièrement lorsque les tâches sont répétitives ou que les données à manipuler sont importantes. Au sein même de Jeunesse + Sport, quelques cantons utilisent l'ordinateur depuis longtemps déjà, le fichier des moniteurs étant concerné

en tout premier lieu en l'occurrence. Toutefois, la plupart des solutions adoptées jusqu'à présent ne bénéficient pas de programmes «ad hoc», étant de simples dérivés de systèmes standards de gestion d'adresses.

Mais quel devrait être, en fait, le cahier des charges d'un programme à même non seulement de donner en tout temps des



informations «à jour» et exhaustives sur les moniteurs inscrits au fichier, mais également d'automatiser certaines tâches longues et fastidieuses? Nous l'avons dit déjà, le stockage des données relatives au fichier des moniteurs, mais aussi leur exploitation. Ceci signifie notamment que les qualifications qui ne sont plus valables, ainsi que les notations caduques puissent être éliminées sans autre et dirigées vers un fichier d'archive. Sans doute, ces données annulées ou invalidées peuvent encore être consultées, mais elles ne sont plus incorporées aux statistiques ni traitées lors de manipulations standards.

### Tout savoir en un coup d'œil

Pour avoir une idée rapide et claire de la qualification d'un moniteur ou d'un cadre, il ne suffit pas de tirer la liste des cours de formation et de perfectionnement qu'il a réussis. De ce catalogue doit pouvoir être extrait un bref résumé de la reconnaissance concernée comportant la branche sportive, la spécialisation éventuelle, la catégorie et le statut. Ce dernier terme indique l'état de la qualification, à savoir si elle est «active» (le dernier cours enregistré date de moins de trois ans) ou «suspendue» sans être annulée (le dernier cours date de quatre à six ans). Ceci explique pourquoi les fichiers de moniteurs et ceux des cadres doivent être exploités séparément. En effet, il est possible qu'une même personne, dans la même branche sportive, bénéficie de deux reconnaissances de statut différent. Lors de la fixation du statut, il faut aussi prendre en compte les dérogations dont bénéficient les maîtres d'éducation physique quant à l'obligation de suivre des cours de perfectionnement.



*L'homme risque peu d'être robotisé par l'ordinateur à J+S.*

## Grâce à l'imprimante

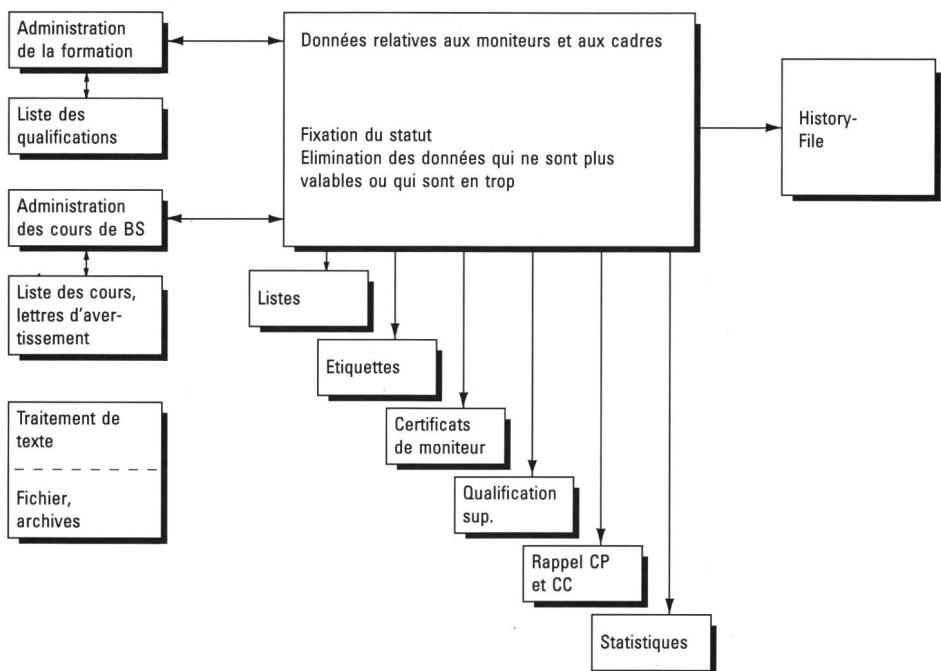
D'autres tâches routinières sont également à prévoir en plus du stockage des données personnelles, des dates de cours et des «reconnaissances». Le système doit être à même, par exemple, d'imprimer des listes et des séries d'adresses sur étiquettes, et ceci en fonction de n'importe quel critère de choix. Périodiquement, il doit pouvoir établir les certificats des nouveaux moniteurs 1, accompagnés des adresses pour leur envoi aux destinataires.

En outre, en pesant simplement sur une touche, on doit pouvoir faire apparaître les noms de tous les moniteurs qui remplissent les conditions nécessaires à une promotion, c'est-à-dire qui ont suivi trois cours de perfectionnement et ont organisé au moins cinq activités. D'autre part, un service J+S peut offrir une utile prestation à ses moniteurs en leur rappelant ponctuellement l'obligation qu'ils ont de suivre un cours de perfectionnement: une petite affaire pour un ordinateur! Enfin, au terme d'une année, le système doit pouvoir passer en revue tous les moniteurs et tous les cadres, pointant ceux dont la qualification risque d'être suspendue s'ils ne suivent pas un cours de perfectionnement ou un cours central. Une circulaire type rendrait alors les intéressés attentifs à leurs obligations et à ce qui les attend s'ils n'y satisfont pas.

## Listes et statistiques

Parmi les autres tâches à confier à l'ordinateur figure naturellement l'établissement de listes et de statistiques diverses. La rationalisation peut être poussée plus avant encore, si l'on parvient à établir une connexion entre le fichier des moniteurs et des cadres d'une part, et l'administration cantonale des cours de formation/perfectionnement et des cours de branches sportives d'autre part. Dans le cas des cours de formation et de perfectionnement, il s'agit avant tout d'établir

## Schéma d'une solution «informatique» pour J+S



la liste des participants et celle des qualifications. Si les données personnelles en question figurent déjà dans le fichier, il suffit de les appeler et de les orienter correctement; seules doivent être nouvellement entrées les données concernant les moniteurs 1 fraîchement qualifiés et qui sont encore absents du fichier, les participants, aussi, venant d'autres cantons. Si ces indications sont traitées au fur et à mesure de leur arrivée, il est alors possible de vérifier en tout temps, à l'écran, l'état des inscriptions à tous les cours (il est bien évident que les listes peuvent être triées et modifiées jusqu'au dernier moment). A l'issue d'un cours, la liste des qualifications peut être mise une fois encore au propre sur l'écran.

Le traitement des cours de branche sportive est similaire. Les données de base

sont enregistrées simultanément à la reconnaissance de moniteur. Ainsi, à tout moment, il est possible d'actualiser l'état des cours par branches sportives, par organisations, par chefs de cours, par dates, etc. A l'occasion du dépouillement conventionnel des présences et de la prise de connaissance du rapport du conseiller, on peut mettre une nouvelle fois à jour les données personnelles relatives aux moniteurs engagés, leur activité J+S venant enregistrée au fichier à l'endroit prévu et sous la forme souhaitée.

Le projet exposé ici correspond à une entreprise commune menée à l'aide de systèmes déjà disponibles par les cantons de St-Gall et de Zurich. Il devrait être opérationnel dès les premiers mois de 1988. ■

